

ORGANISATION DES NATIONS UNIES  
POUR L'EDUCATION, LA SCIENCE ET LA CULTURE

Allocution prononcée  
par  
M. Koïchiro Matsuura

Directeur général  
de  
l'Organisation des Nations Unies  
pour l'éducation la science et la culture  
(UNESCO)

à l'occasion de la Table ronde internationale :  
*"Le patrimoine culturel immatériel : définitions opérationnelles"*

Turin, Italie, 14 mars 2001

Excellences,  
Mesdames, Messieurs,

C'est avec plaisir que j'ouvre cette Table ronde internationale qui a pour thème "Le patrimoine culturel immatériel : définitions opérationnelles". Le patrimoine culturel immatériel est de plus en plus reconnu dans le monde entier comme un élément fondamental de la préservation et la mise en valeur de l'identité et la diversité culturelles. Cette réunion, organisée à la demande des Etat membres, devra donc se pencher sur la portée et la définition de ce patrimoine et envisager l'élaboration du premier instrument normatif international pour réglementer sa protection.

Je tiens à exprimer ma sincère gratitude au gouvernement italien et aux autorités régionales et locales pour leur accueil généreux. Je voudrais également remercier S. Exc. M. Gabriele Sardo, délégué permanent de l'Italie auprès de l'UNESCO ; c'est en effet à la rapidité et à l'efficacité de son intervention que nous devons d'être ici. L'hospitalité que nous offre l'Italie témoigne de son adhésion et de son ferme soutien à l'un des programmes auxquels l'UNESCO attache la plus haute priorité : le patrimoine culturel immatériel.

La contribution très active de l'Italie aux multiples activités de l'UNESCO est exemplaire et ne date pas d'aujourd'hui. Dans le domaine de la culture, sa collaboration agissante, en particulier, en ce qui concerne le patrimoine culturel, lui a souvent valu des éloges ; récemment, c'est à son initiative qu'a été organisée à Florence en 1999, conjointement avec l'UNESCO et la Banque mondiale, une conférence internationale intitulée "La culture compte" qui a mis en lumière le rôle de la culture dans le développement durable.

J'aimerais également exprimer ma gratitude à la Fondazione Premio Grinzane Cavour, et plus précisément à son Président, M. Giuliano Soria pour la générosité avec laquelle il a mis à notre disposition le château de Grinzane Cavour et un soutien logistique impressionnant. Difficile d'imaginer cadre plus approprié pour notre Table ronde que cette région du Piémont, riche d'un patrimoine culturel exceptionnel, où de nombreux trésors architecturaux côtoient les expressions vivantes d'un artisanat traditionnel, où nombre d'artistes et d'intellectuels de renom, tels que Beppe Fenoglio et Cesare Pavese, ont vu le jour. Il y a lieu également de féliciter la Fondation Grinzane pour le soutien qu'elle apporte au patrimoine culturel en finançant le prestigieux Prix littéraire Grinzane qui distingue et récompense des auteurs contemporains. En encourageant la créativité, l'imagination, la mémoire et le goût du savoir, cette fondation cultive chez les jeunes les traditions de la lecture et de l'écriture, tout en préservant et en revitalisant un aspect essentiel de ce qui fait l'objet de la présente Table ronde : le patrimoine culturel immatériel.

Un dernier mot de remerciement s'impose, enfin, pour exprimer ma gratitude au professeur Francesco Francioni, ancien président, comme moi, du Comité du patrimoine mondial, avec lequel je suis particulièrement heureux de partager cette tribune.

Mesdames, Messieurs,

Nous sommes tous conscients de l'urgente nécessité de mieux protéger le patrimoine immatériel mondial pour en assurer la pérennité et la valorisation. Cet impératif tient essentiellement au caractère particulier de ce patrimoine, qui recouvre les aspects les plus importants mais aussi les plus vulnérables de la culture et de la tradition vivantes, incarnés le plus souvent dans la vie spirituelle, le savoir, les savoir-faire et les pratiques d'un individu ou d'une communauté.

Il est de plus en plus évident que les formes d'expression traditionnelles de nombreuses sociétés sont menacées par la mondialisation. La tendance à l'uniformisation culturelle manifeste dans tant de domaines de la vie contemporaine risque de compromettre la survie de formes d'expression culturelle, dont beaucoup sont uniques. Or, la disparition de ce patrimoine signifie l'appauvrissement de la diversité culturelle de notre monde.

Il est urgent de protéger et revitaliser le patrimoine culturel immatériel, et chaque gouvernement devrait prendre les mesures nécessaires à cet effet. L'UNESCO, seule organisation du système des Nations Unies à être investie d'une mission culturelle, joue de longue date un rôle de premier plan dans ce domaine. En tant que laboratoire d'idées, catalyseur de la coopération internationale et centre d'échange d'information, elle doit pouvoir anticiper les grandes questions qui se posent dans son domaine de compétence, et proposer des réponses, son action à cet égard s'inscrivant dans une perspective normative.

L'instrument normatif international proposé représente le moyen le plus efficace d'encourager les Etats membres à mener d'urgence des actions visant la protection du patrimoine immatériel : la Convention sur le patrimoine mondial constitue à cet égard un exemple probant. A la prochaine session du Conseil exécutif, en mai-juin, je soumettrai une étude préliminaire sur l'opportunité de réglementer la protection de ce patrimoine par un tel instrument. Il appartient certes aux Etats membres d'adopter ou non des instruments de réglementation à l'échelon national, mais il nous incombe de leur fournir les fondements solides d'une réflexion éclairée sur les questions en jeu.

La question fondamentale qu'il convient de résoudre en premier lieu est celle de la terminologie. Pour tenter de mettre au point une nouvelle définition opérationnelle de l'expression "patrimoine culturel immatériel", la Table ronde devra engager un débat approfondi sur ce point essentiel. Il lui faudra tout d'abord examiner la terminologie et les définitions opérationnelles qu'emploient actuellement les Etats membres, ainsi que les ONG et les OIG oeuvrant dans ce domaine et essayer de revoir la terminologie relative au patrimoine culturel immatériel utilisée dans la Recommandation de 1989, puis prendre en compte l'"Etude préliminaire sur l'opportunité de réglementer, à l'échelon international, par un nouvel instrument normatif, la protection de la culture traditionnelle et populaire", effectuée récemment à la demande de l'UNESCO, avant finalement de s'attaquer à l'élaboration d'une définition opérationnelle que l'UNESCO pourrait faire sienne. Ses travaux et ses conclusions seront d'une importance capitale pour les spécialistes du droit qui s'efforceront de préciser les termes et les définitions à retenir pour l'élaboration d'un nouvel instrument juridique.

Comme vous le savez, ce patrimoine est vaste et nombre de ses expressions comme le langage ou les valeurs et les savoir-faire traditionnels participent de l'essence même de l'identité culturelle et des modes de vie. Une définition opérationnelle du patrimoine culturel immatériel acceptable pour l'UNESCO devrait englober les domaines où l'Organisation, de par ses programmes et ses activités, joue un rôle de premier plan et où elle peut répondre,

avec un maximum de compétences et d'avantages comparatifs, aux besoins qui se font jour dans le monde contemporain, tout en s'acquittant de ses missions spécifiques.

Cette Table ronde marque un moment capital de l'action de l'UNESCO en faveur du patrimoine immatériel ; elle est le fruit de vingt années de recherches et d'activités visant à promouvoir la préservation de ce patrimoine et à faire prendre mieux conscience de son importance. La Recommandation de 1989 a demandé seize années d'analyse rigoureuse et de laborieux débats entre experts des Etats membres avant d'être adoptée à la 25e session de la Conférence générale de l'UNESCO. Plus récemment, la Conférence internationale de 1999, organisée conjointement par l'UNESCO et la Smithsonian Institution à Washington et intitulée "Evaluation mondiale de la Recommandation de 1989 sur la sauvegarde de la culture traditionnelle et populaire" a été l'aboutissement de huit séminaires régionaux organisés par l'UNESCO pour évaluer systématiquement la mise en oeuvre de la Recommandation et la situation actuelle en ce qui concerne la sauvegarde et la revitalisation du patrimoine immatériel.

En 1998, l'UNESCO a lancé un nouveau programme "Proclamation des chefs-d'oeuvre du patrimoine oral et immatériel de l'humanité". Après le succès de la Liste du patrimoine mondial, ce programme vise à attirer l'attention des Etats membres sur leur patrimoine culturel immatériel. Il est pour l'UNESCO le moyen d'encourager les Etats membres à dresser l'inventaire de leur patrimoine culturel immatériel et de les aider à mettre au point des stratégies pour sa sauvegarde.

Il permettra également de dresser la liste du patrimoine immatériel mondial pour la préservation et la promotion duquel l'UNESCO fournira une assistance technique et financière.

Ce programme sert aussi à mieux faire prendre conscience de l'importance et de la valeur du patrimoine culturel immatériel dans sa diversité et à mobiliser la communauté internationale en faveur de son soutien et de sa préservation. Le fait qu'une quarantaine d'Etats membres aient soumis des dossiers de candidature à l'inscription sur cette liste est réellement encourageant, dans la mesure où il témoigne de leur intérêt croissant pour ce programme et de sa pertinence. Le jury, composé de 18 éminentes personnalités, se réunira du 15 au 18 mai et j'aurai l'honneur de procéder à la première proclamation lors d'une cérémonie prévue le 18 mai. En outre, je ferai rapport au Conseil exécutif de l'UNESCO qui se réunira peu après.

Un examen rapide des premiers dossiers de candidature nous donne déjà une idée de ce que la plupart des Etats membres considèrent être les espaces culturels ou les formes d'expression culturelle traditionnelle les plus remarquables dans leur pays.

D'une manière générale, les candidatures ainsi avancées concernent les manifestations religieuses, les espaces culturels, les langues, les institutions sociales ou les instruments de musique. Il est particulièrement remarquable que, dans la plupart des cas, elles témoignent d'une approche globale qui prend en compte tous les aspects de l'espace culturel ou de la forme d'expression culturelle proposés.

La présente Table ronde est à la fois l'aboutissement des efforts accomplis par l'UNESCO et ses partenaires et le début d'une nouvelle phase importante de son action dans le domaine de la culture. Je vous invite tous, en votre qualité d'experts dans vos domaines respectifs, à aider l'Organisation à faire en sorte que les efforts qu'elle déploie en faveur de la préservation du patrimoine culturel immatériel soient couronnés de succès.

Le rôle de l'Italie est à cet égard très important. J'ai donc demandé à mon Sous-Directeur général pour la culture, M. Mounir Bouchenaki, de cosigner avec M. Giuliano Soria, directeur de la Fondation Premio Grinzane Cavour, une lettre d'intention précisant les domaines d'intérêt commun touchant le patrimoine immatériel dans lesquels l'Organisation souhaite poursuivre sa collaboration avec la Fondation. J'espère sincèrement que l'UNESCO établira ou maintiendra de nombreux partenariats de ce genre, s'assurant ainsi autant de précieuses contributions à la protection, la revitalisation et la promotion de ce patrimoine.

Mesdames, Messieurs,

Je suis convaincu que vos débats et vos conclusions, dont vous pouvez être assurés que je serai tenu pleinement informé, marqueront un nouveau pas en avant dans la préservation du patrimoine culturel immatériel dans le monde.

Je vous souhaite plein succès dans l'accomplissement de votre importante tâche.